

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5662

présenté par

Mme K/Bidi, M. Wulfranc, M. Tellier, M. Roussel, M. Sansu, M. Rimane, M. Peu, M. William, M. Monnet, M. Nadeau, M. Lecoq, M. Maillot, M. Le Gayic, Mme Lebon, Mme Faucillon, M. Dharréville, M. Chassaigne, M. Chailloux, M. Jumel, M. Castor, M. Brotherson et Mme Bourouaha

ARTICLE 7

Après l'alinéa 160, insérer l'alinéa suivant :

« Le présent article fait l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur les conséquences concrètes de son application à La Réunion. Ce rapport est remis au Parlement dans un délai de six mois à compter de la ratification de ce projet de loi et peut donner lieu à un débat dans l'hémicycle sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des personnes âgées à La Réunion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons rappeler combien cette réforme et particulièrement le recul de l'âge de départ à la retraite prévu dans cet article va être délétère pour La Réunion.

Pour rappel, les réunionnais perçoivent déjà les pensions de retraite les plus faibles de France : 1 160€ brut/mois en moyenne, soit 28 % de moins que dans l'Hexagone. L'Insee indique que la moitié des retraités de La Réunion perçoivent au total un montant brut de retraite inférieur à 850€ par mois. Soit 43 % de moins que dans l'Hexagone. Au total, 6 retraités sur 10 disposent d'une pension de retraite dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté pour une personne vivant seule.

Également, 26 % des retraités réunionnais ont été concernés par un départ pour inaptitude, soit trois fois plus que la moyenne nationale (8 %). En effet, les seniors réunionnais atteignent beaucoup plus souvent l'âge de la retraite en moins bonne santé que les autres.

Avec cette réforme des retraites, leur situation va encore s'aggraver.

Ainsi par cet amendement nous souhaitons d'urgence engager un dialogue avec le Gouvernement

sur la situation des personnes âgées à La Réunion et soulevons la nécessité de pouvoir évaluer concrètement les conséquences de cette réforme pour les réunionnais.